

# Processus de reconnaissance des réseaux

## 01 janvier 2020 -31 décembre 2024



### DOSSIER DE RECONNAISSANCE

#### CHECK-LIST

#### RESEAU

- Courrier officiel de demande de reconnaissance
- En cas de non-conformité d'un type d'accueil, dérogations obtenues de la part de l'OAJE
- Documents attestant de l'organisation et du fonctionnement
- Description du mode de financement du réseau
- Plan de développement pour la période 2020-2025 + documents justificatifs
- Attestation d'adhésion des structures à la CCT
- Liste du personnel en formation secondaire ou tertiaire
  
- Données administratives, financières et statistiques mises à jour sur InterFAJE (indiquez la date de mise à jour)
  - Données constitutives du réseau (membres, statuts, responsables, etc...)
  - Coordonnées bancaires
  - Structures: vérification des coordonnées, autorisations d'exploiter et statuts
  - Conventions qui lient les structures et le réseau
  - Nombre de places et heures facturées dans les 3 types d'accueil
  - Etat de la création de places planifiées jusqu'en 2024
  - Eléments du revenu déterminant des parents
  - Règlements tarifaires conformes aux dispositions édictées par la FAJE
  - Tarifs minimums et maximums dans les 3 catégories d'accueil
  - Revenus déterminants minimum et maximum
  - Décomptes complétés pour l'exercice comptable 2018
  - Calcul du coût moyen pour les 3 types d'accueil et par barème pour l'exercice 2018
  - Critères de priorité (insérer les règlements des types d'accueil)
  - Liste d'attente centralisée
  
- Autres documents (précisez)
- 
- 
- 
- 

Signatures du réseau

Date